



REGLEMENT INSCRIPTION ADULTES

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE EN DEHORS DES JOURS INDIQUES ET SANS REGLEMENT

L'adhésion vaut acceptation du règlement intérieur :

1. L'adhésion n'est effective qu'après dépôt dudit dossier d'inscription dûment complété, signé et après règlement intégral de la cotisation annuelle.
2. L'absence d'un éducateur entraîne l'annulation des cours. Dans la mesure du possible, l'annulation sera annoncée par mail, SMS ou téléphone
3. Une tenue correcte, le respect des personnes et du matériel, le respect des horaires sont de règle au sein du club tout comme le respect du Contrat d'Engagement Républicain (consultable sur notre site internet). Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra faire l'objet de sanctions.
4. **En cas de désinscription, une retenue de 30€ de frais de dossier sera appliquée.**
5. **Toute désinscription intervenant après les vacances de Toussaint ne pourra donner lieu à remboursement quel qu'en soit le motif.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRE et LE CRENEAU NE SERA PAS GARANTI

Infos Certificat médical

La Loi Sport du 2 mars 2022 permet désormais aux fédérations sportives, après avis de leur commission médicale, d'adopter leur propre réglementation relative à l'obligation, ou non, de présenter un certificat médical, ou une attestation, lors de la délivrance d'une licence à un pratiquant majeur. Dans ce cadre et conformément à l'avis de sa Commission fédérale médicale, la Fédération Française de Tennis a validé la suppression du certificat médical, ainsi que des attestations, dans le cadre de la délivrance d'une licence à un pratiquant majeur.